

**Communiqué
de presse**

ENQUÊTE REMEDE

RÉSULTATS DE L'ÉTATS DES LIEUX DES ACTIONS POUR L'ÉGALITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**OBSERVATOIRE NATIONAL DES DISCRIMINATIONS ET DE L'ÉGALITÉ
DANS LE SUPÉRIEUR (ONDES)**

**CONFÉRENCE PERMANENTE DES CHARGÉ.E.S DE MISSION ÉGALITÉ
ET DIVERSITÉ (CPED)**

Lundi 13 novembre 2023, l'Observatoire National des Discriminations et de l'Égalité dans le Supérieur (ONDES) et la Conférence Permanente des chargé.e.s de mission Égalité et Diversité (CPED) ont présenté les résultats de l'enquête REMEDE (Recueil Extensif des Mesures des Établissements contre les Discriminations et pour l'Égalité), réalisée par Yannick L'Horty (Université Gustave Eiffel Et ONDES), Philippe Liotard (Université Lyon 1 Et CPED), Romane Masternak (CPED) et Aude Stheneur (CPED). Une table ronde s'est tenue suite à la divulgation des résultats de l'enquête afin de commenter et compléter le propos.

L'enquête, réalisée avec l'appui de France Universités, s'inscrit dans un **contexte d'institutionnalisation de la lutte contre les discriminations et les inégalités** dans l'enseignement supérieur et la recherche ces dix dernières années. Désormais, chaque établissement d'enseignement supérieur doit élaborer et mettre en œuvre un **plan d'action pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**. Les établissements ont également pour

obligation de mettre en place un **dispositif** permettant « de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés ».

L'objectif de l'enquête est de **dresser un état des lieux** national de ce que font les établissements d'enseignement supérieur et des moyens concrets (humains, structurels, financiers, etc.) consacrés aux **politiques d'égalité**. L'enquête comporte **60 questions**, couvre l'organisation des missions liées à **l'égalité** ainsi que celle des dispositifs **d'écoute** et **d'accompagnement**. Elle a été administrée entre **juin et juillet 2023** auprès de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur par la CPED et France Universités. Au total, **63 établissements** ont répondu à l'enquête.

Principaux résultats :

- **81%** des personnes nommées pour concevoir et mettre en œuvre les politiques d'égalité-diversité dans les établissements d'enseignement supérieur sont des **femmes**.
- Bien qu'il existe une personne en charge de l'égalité dans 100% des établissements répondants, seuls **55%** ont une structure dédiée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations. Le plus souvent, cette entité est appelée « **mission égalité** ».
- **69%** des missions égalité disposent de personnel dédié (titulaires, contractuel·les, vacataires, stagiaires, services civiques, alternant·es, etc.).
- La plupart des missions ont un **périmètre d'intervention assez large** qui ne se limite pas au domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Les **moyens** humains et financiers de ces missions égalités sont très variables selon les établissements.
- Selon les établissements, la **composition des équipes** en charge du dispositif de signalement est variée, et ne mobilise pas uniquement les personnes en charge de l'égalité.
- En moyenne, **28 situations** ont été signalées en 2022 par les établissements, ce qui correspond à **1543 signalements** pour l'ensemble des 63 établissements ayant répondu à l'enquête. Ces signalements concernent à peu près autant les personnels que les étudiant·es.
- Les principaux motifs de signalements recensés par les cellules d'écoute des établissements sont le **harcèlement moral** et les **violences sexistes et sexuelles**.
- Il existe un **fort besoin de formation** à destination du personnel et des étudiant·es, sur diverses thématiques : harcèlement moral, LGBTQIaphobies, appréhension des violences sexistes et sexuelles, appréhension des discriminations, etc.
- Il existe un **écart important** entre le **nombre de signalements** recensés par les dispositifs mis en œuvre par les établissements et le **nombre de sanctions** qui en découlent. En 2022, en moyenne, **5%** des signalements aboutissent à une sanction disciplinaire, et **1,4%** à une sanction judiciaire.
- En 2022, **34,4%** des établissements ont déclaré avoir réalisé une enquête de victimation auprès de leurs étudiant·es et **25 %** auprès de leur personnel.

Conclusion :

L'enquête REMEDE met en évidence de nombreux signaux de la **montée en puissance** des actions pour l'égalité dans les établissements d'enseignement supérieur. Les **moyens** humains et matériels des missions sont assez **hétérogènes** d'un établissement à l'autre et sont globalement **limités**, contrastant avec **l'ampleur de leur domaine d'intervention** qui cumule l'égalité professionnelle, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et la prévention des discriminations dans tous les domaines et pour tous les critères prohibés, ainsi que les actes et propos haineux. Les dispositifs de signalement qui ont été mis en place permettent de recenser un **nombre croissant de situations** qui étaient auparavant ignorées par les établissements. Les efforts des acteur·ices de l'égalité pour monter des évènements, des actions de sensibilisation et des actions de formation portent en partie leurs fruits. Pour autant, le pourcentage de **sanctions** effectives, qu'elle soit judiciaire ou disciplinaire, se situe à un niveau extrêmement **faible**.

Suite à la présentation, une table ronde s'est tenue afin de commenter ces résultats en présence de :

Pascale Bourrat-Housni, sous-directrice Territoire, Société, Savoirs au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, souligne l'importance de l'existence de ce type d'enquête pour voir l'évolution de cette politique publique. Le MESR entend continuer son soutien et a décidé pour la première fois d'attribuer des postes dans les rectorats pour s'occuper à la fois de vie étudiante et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Déborah Lévy, chargée de mission à France Universités, déplore le peu de moyens alors que l'égalité femmes-hommes est une priorité, ainsi que le peu de sanctions. Toutefois elle souligne l'importance du fait que ce périmètre est souvent rattaché à la présidence, ce qui donne poids et crédibilité.

Justine Azoze, chargée de mission formation à la CPED, estime que les réponses à l'enquête apportent des indicateurs précieux au réseau de formation de la CPED, notamment pour les formations à venir. Viendront notamment la création d'un module à destination des associations étudiantes et de modules de formation spécifiques à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elle pointe aussi le besoin de formation sur les LGBTphobies.

Caroline Trotot, Vice-Présidente Égalité de l'Université Gustave Eiffel, indique que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est au premier plan du travail au quotidien. Elle alerte sur l'épuisement des chargé.es de mission qui est réel. Elle indique que ce serait une mesure politique forte et nécessaire que de rendre obligatoire les Vice-Présidence Égalité dans tous les établissements d'ESR car il est important d'être bien soutenu politiquement.

ENSEMBLE DE L'ENQUÊTE DISPONIBLE SUR DEMANDE

CONTACT PRESSE

Université Gustave Eiffel

Marc Fernandes, Chargé des relations médias

06 14 71 58 98 - marc.fernandes@univ-eiffel.fr